

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

I. QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

II. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Il peut se traduire par :

En plaine :

- un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (mines, carrières...) ou un effondrement en « fontis »,
- un phénomène de gonflement ou de retrait lié aux changements d'humidité de sols argileux (à l'origine de fissurations du bâti),
- un tassement des sols compressibles (vase, tourbe, argile...) par surexploitation.

En montagne :

- des glissements de terrain par rupture d'un versant instable,
- des écroulements et chute de blocs,
- des coulées boueuses et torrentielles.

Sur le littoral :

- des glissements ou écroulements sur les côtes à falaises,
- une érosion sur les côtes basses sablonneuses.

III. QUELS SONT LES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN DANS LA COMMUNE

Les mouvements de terrains qui affectent le territoire communal sont des glissements, des affaissements d'origine karstique ou par dissolution du gypse ainsi que des chutes de blocs sur les escarpements rocheux.

Les points sensibles sont :

- dans le massif de la Darboussière, les secteurs de Peygros et la Blanquette (risques très élevés de glissements de terrain, notamment au niveau du CD.79, ainsi que de chutes de blocs)
- dans le massif des Ubacs, secteur des Coudouls (risque élevés de chutes de blocs et de glissements de terrain)
- au nord-est de la commune, dans les secteurs du Château et de St-Victor, on note des phénomènes de glissements et d'affaissements d'origine karstique.
- les terrains alluvionnaires le long des rives de l'Argens sont soumises à des mouvements des sols lors de l'alternance de périodes sèches et de forte pluviométrie où les terrains gonflent et peuvent entraîner des sinistres sur les constructions exposées. Ces phénomènes peuvent être prévenus par une bonne rigidification du bâti.

En fonction des différentes études menées dans la commune :

- les cartes d'aléa risque de mouvement de terrain figurent pages 20 et 21,
- les cartes où il convient de faire l'information préventive se trouvent pages 32 et 33.

IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

PREVENTION :

- **repérage** des zones exposées,
- **suppression, stabilisation de la masse instable, drainage...**
- **systèmes de déviation**, de freinage et d'arrêt des éboulis,
- **surveillance très régulière** des mouvements déclarés,
- **plans d'alerte, d'information des populations, d'évacuation et d'organisation des secours.**
- **information préventive** (en projet).

PROECTION :

- **En cas de danger**, la population serait alertée au moyen de la sirène et par téléphone par la Mairie Elle serait également informée de l'évolution de la situation et d'une éventuelle évacuation par les services Municipaux.
- Les points de regroupement et d'hébergement éventuels sont l'école Lucie Aubrac et la salle polyvalente Edouard Soldani

V. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

En cas d'éboulement, chutes de pierres :

AVANT

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

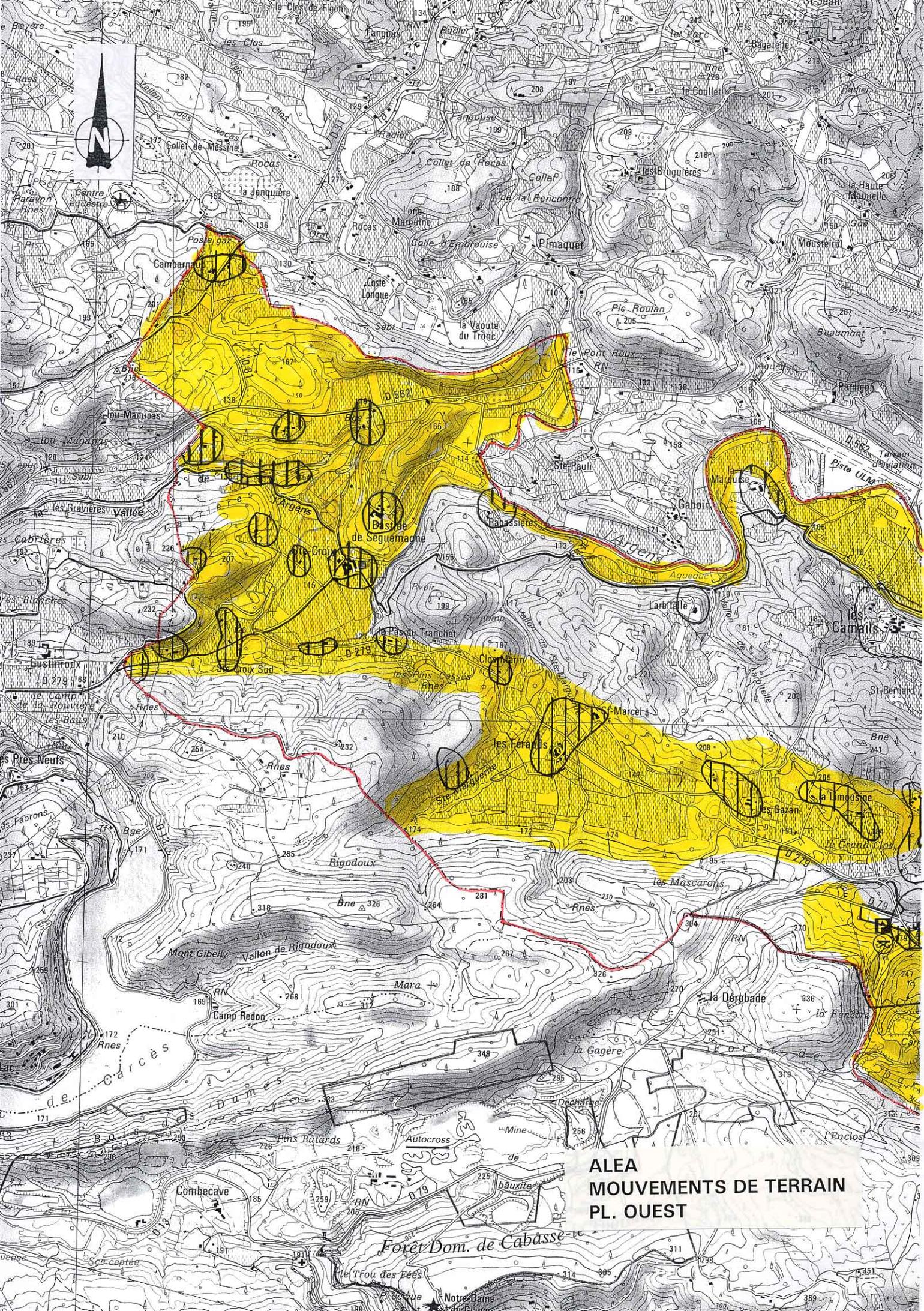
- fuir latéralement,
- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRES

- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à disposition des secours.

VI. OU S'INFORMER ?

- En la Mairie : 04.94.73.87.11.
- A la Direction Départementale de l'Agriculture : 04.98.10.55.00.
- A la Direction Départementale de l'Equipement : 04.94.46.83.83.



**ALEA
MOUVEMENTS DE TERRAIN
PL. OUEST**

Forêt Dom. de Cabasse

